

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL À
VOCATION MULTIPLE
JEUNESSE FAMILLES
DES BAUGES**

Procès-verbal du Conseil syndical du SIVOM « Jeunesse Familles des Bauges »

Le Châtelard

Séance publique du lundi 29 juin 2026 à 19h00

Présents : Damien REGAIRAZ, Pascal GINOLLIN, Vincent BOULNOIS, Marine PERIER, Martine LAVIGNE, Vincent MIGUET, Jolaine AUDOUX, Dany JACQUEMOUD-COLLET, Marie LHEUREUX-PINEAU, Cyrille CAUSSE, Laurence RATTON, Marie DAILLE, Dominique PETTELOT, Mathilde THIOU, Claude DERUY, Francis AYMONIER, Océane GENET, Michel GARNIER

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Marine PERIER est désignée en tant que secrétaire de séance par le Conseil syndical

2) Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil syndical du 1^{er} juin 2026

Le compte rendu de la séance du 1^{er} juin 2026 est approuvé à l'unanimité des présents

3) Présentation de l'association Les Amis des Bauges

Les responsables de l'association Les Amis des Bauges ont présenté aux élus l'association, qu'est-ce qu'un centre social ainsi que les actions menées et réalisées en direction de l'enfance et de la jeunesse sur notre territoire.

4) Subventions aux associations

M. Le Président a présenté en séance les associations ayant déposé un dossier de demande de subvention auprès du SIVOM.

M. le Président a rappelé que les dossiers de demande de subvention doivent être complets (bilan financier, rapport d'activité, projets et actions envisagées relatif aux demandes ...) pour pouvoir prétendre à une subvention.

Suite aux échanges du conseil syndical, il est proposé à l'assemblée délibérante de valider le montant des subventions aux associations comme suit ;

Association	Subvention versée 2026
Collège des Bauges	9 000,00
Bauges Ski Nordique	1 000,00
Club des Sports des Aillons	1 000,00
FC Bauges	500,00
Anciens Combattants	800,00
Festival musique et nature en Bauges	1 000,00
6LABS	500,00
Entente coopérative des écoles	300,00
TOTAL	14 100,00

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, approuve à l'unanimité la répartition ci-dessus.

5) Restructuration du gymnase intercommunal : avenants aux marchés de travaux

M. le Président a rappelé en séance que les marchés de travaux relatifs à la restructuration du gymnase intercommunal, notifiés aux entreprises en janvier 2025 (15 lots), sont actuellement en cours de finalisation.

Il est rappelé la délibération du 24 novembre 2025 qui a validé plusieurs avenants aux marchés de travaux pour une moins-value globale de – 13 342.28 € HT ainsi que la délibération du 16 février 2026 pour une plus-value de + 35 592.17 € HT.

Une commission pour le suivi des travaux s'est réunie le 12 juin dernier.

Un point financier a été fait par la commission suite à la transmission par la maîtrise d'œuvre d'un tableau récapitulatif actualisé des travaux modificatifs envisagés. Le détail des plus et moins-values pour chaque lot a été présenté à la commission, qui a validé les modifications des marchés de travaux suivantes :

Lot 2 (terrassement VRD aménagements extérieurs espaces verts) : + 5 605.00 € HT

Création de puit perdu d'une profondeur de 1.90 m y compris buse béton tampon fonte

Modification quantité terrassement suite suppression des noues et agrandissement bassin

Lot 6 (menuiseries extérieures alu occultation) : + 11 620.14 € HT

Couvertines supplémentaires

Enseigne en aluminium laqué

Lot 7 (menuiseries intérieures bois rideau textile signalétique cloison mobile) : + 12 522 € HT

Ajout d'un bloc porte intérieur

Mobiliers supplémentaires et finitions

Lot 8 (cloisons plafonds peintures intérieur et extérieur nettoyage) : + 6 458.10 € HT

Création d'un faux plafond en plaque de plâtre

Fourniture et pose d'un isolant

Préparation et peinture

Lot 13 (électricité courants forts et faibles) : + 10 869,30 € HT

Modification de l'écran et de la vidéo-projection

Ajout d'une régie audio

Lot 15 (tribune mobile) : - 7 638.00 € HT

Suppression motorisation arrière, bardage arrière fixe, garde-corps arrière démontable

L'ensemble de ces plus et moins-values représente un montant global de + 39 436.54 € HT par rapport aux montants initiaux des marchés de travaux.

M. le Président a proposé à l'assemblée délibérante de suivre l'avis de la commission travaux et de valider les modifications ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, approuve à l'unanimité les avenants aux marchés de travaux et autorise M. le Président à signer les avenants.

6) Tarification pour l'utilisation du gymnase et pôle multi-activités intercommunal (délibération)

M. le Président a rappelé qu'un groupe de travail chargé de préparer la tarification pour l'utilisation du gymnase et pôle multi-activités intercommunal a été créé lors du conseil syndical du 24 novembre 2025. Il s'est réuni une première fois le 15 décembre 2025 puis à nouveau le 17 juin 2026.

Les membres de la commission ont travaillé conjointement sur un projet de tarification qui a été présenté de manière détaillée en séance à l'assemblée délibérante :

Tarification pour les clubs, associations et usagers de l'équipement [issus des 14 communes membres du SIVOM](#) (hors collège des Bauges et pompiers)

1) Salle omnisport et salle multi-activités

Coût de **4 € par heure** d'utilisation de l'équipement, applicable selon les créneaux souhaités.

Cela représente (simulations sur 40 semaines/an, hors vacances scolaires) :

- pour 1h d'utilisation par semaine, coût de 160 € / an
- pour 2h d'utilisation par semaine, coût de 320 € / an
- pour 4h d'utilisation par semaine, coût de 640 € / an

2) Gradins et vidéoprojecteur de la salle multi-activités

Coût de **25 € par jour** d'utilisation

Il est précisé que l'utilisation de cet équipement est réservée aux Amis des Bauges et aux communes membres du SIVOM, hors projections à but lucratif.

3) Coffret électrique prise extérieure pour événements

Forfait de **25 € par jour** + consommation électrique selon relevé sous compteur au tarif applicable en vigueur

4) Sanitaire extérieur pour événements

Forfait de **65 € par jour**

Tarification pour les clubs, associations et usagers de l'équipement [non-issus des 14 communes membres du SIVOM](#)

1) Salle omnisport

Coût de **250 € par jour / 150 € par demi-journée**

2) Dojo

Coût de **150 € par jour / 100 € par demi-journée**

3) Salle d'escalade

Coût de **250 € par jour / 150 € par demi-journée**

4) Salle multi-activités

Ensemble de la salle : coût de **250 € par jour / 150 € par demi-journée**

Salle 1, 2 ou 3 : coût de **95 € par jour / 50 € par demi-journée**

Gradins et vidéoprojecteur : coût de **100 € par jour / 50 € par demi-journée**

5) Coffret électrique prise extérieure pour événements

Forfait de **25 € par jour** + consommation électrique selon relevé sous compteur au tarif applicable en vigueur

6) Sanitaire extérieur pour événements

Forfait de **65 € par jour**

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical approuve à l'unanimité la tarification pour l'utilisation du gymnase et pôle multi-activités selon le détail indiqué ci-dessus.

7) Avenant n°1 à la convention relative au groupement d'achat électricité du SDES (délibération)

Le SIVOM Jeunesse Familles des Bauges est membre du groupement de commandes pour l'achat d'électricité dirigé par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES), ce qui lui permet de bénéficier de tarifs avantageux pour la fourniture en électricité des bâtiments dont il a la gestion (stade de football et gymnase).

La convention constitutive du groupement de commandes, approuvée le 1^{er} mars 2022, prévoit en son article 8 les modalités de participation financière des membres aux frais de fonctionnement du groupement.

Dans un contexte d'évolution des charges supportées par le coordonnateur (SDES) et afin d'assurer l'équilibre financier du dispositif, il est nécessaire de modifier les modalités de calcul de cette participation.

L'article 8 de la convention est modifié comme suit : « La participation financière due par chacun des membres du groupement est déterminée par la formule suivante : $P = 0,65 \times CF$

- P : Participation financière exprimée en euros
- CF : Consommation de référence de l'année N-1 exprimée en MWh

Le montant de la participation est encadré comme suit : « Montant plancher : 150 euros par membre / Montant plafond : 2 500 euros par membre »

Pour notre syndicat de communes, le montant de la nouvelle cotisation s'établirait à 150 € par an contre 50 € auparavant.

M. le Président précise que le SIVOM a récemment sollicité un courtier en énergie afin de faire une comparaison avec les tarifs négociés par le SDES. Il apparaît que la consommation électrique du SIVOM est insuffisante pour bénéficier d'offres plus avantageuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité, décide d'adopter cet avenant à la convention initiale du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2027.

8) Question diverses

Marine Perier fait un retour sur les événements passés au terrain de foot de Lescheraines : AG de FC Bauges, 50 ans du FC Bauges et concours de pétanque pour l'association Paco Rassat.

La séance est levée à 21h45

La Secrétaire de séance
Marine PERIER



Le Président,
Damien REGAIRAZ



SIVOM
Jeunesse Familles des Bauges
240 Avenue Denis Therme
73630 LE CHATELARD
N° SIRET 200 087 773 00012

L